

République française - Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE du PRÉSIDENT

N° 2023-191

IBG/CS/SM

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- session 2023 – IDF

Arrêté portant liste des candidats admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II, chapitre V et notamment les articles, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-26,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2022-45 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021, prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n° 2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu ensemble l'arrêté n° 2022-144 du 14 septembre 2022 donnant respectivement délégation de signature à M. Benoît HAUDIER, directeur général adjoint en charge des concours, de la santé et de l'action sociale et à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-227 du 01 septembre 2022 portant ouverture de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2023-62 du 15 février 2022, portant liste des admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 04 juillet 2023, fixant la liste des admis à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis par le jury à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à **cent quatre-vingt-onze (191)** admis.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 04/07/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale,




Benoît HAUDIER

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 06/07/2023

Jusqu'au 06/01/2024

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ANNEXE A L'ARRETE N° 2023-191 du 04 juillet 2023
portant liste des candidats admis à
l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

SESSION 2023

Listes des candidats admis

ABOUDOU Radhouia	DUBOIS Claire
ACHERFOUCHE Kayna	DUMAINE Emilie
ADREIT Marion	EL GHAZI Zahra
ALONSO Gianni	ELAMRANI Sofia
AMARA Sabah	FASQUEL Catherine
ANTONI Romain	FATHI Mahtab
ARAGNOUET-RICCARDI Quentin	FERMIGIER Aurelie
AUDEBERT Vanessa	FLAIS Coralie
AUDIN Véronique	FLIPO Margaux
AUGERAUD Corinne	FLORY Ludivine
AUROUSSEAU Jessie	FOUCAULT Valerie
AZOUAGH Majda	FREMONT Soazic
AZOUZ Karine	FRESLON Nolwenne
AZZOUNI Meriem	FUMAT Virginie
BAMBE Marine	GARY Laetitia
BARBIER Aurélie	GARY MARIKO Assa
BARON Elodie	GENTIL Nathalie
BAUDET Brigitte	GOUABAULT Marion
BECKER Aurélie	GROSDEMOUGE Léa
BELARIBI Anissa	HADDAD Dalila
BELHOUCHE Massika	HAMDAOUI Nadia
BEN AYOUN Natacha	HAOUARI Leila
BENCHIKH Chahinez	HATEM Nassima
BONNIN Annie	HELOU Nathalie
BOUAYYADI Nora	HEREDIA Sara
BOUDRA Saliha	HERNANDEZ Aurélie
BOUGAULT Catherine	HERSUX Emilie
BOUKHOUF Aldjia	HOUDINET Anais
BOUTOILLE Miléna	HOUET-THYREAUULT Céline
BRETON Sandrine	HOUHAD Mariette
BROUWERS Marine	IDMBARK Samira
BRUNAUD Emilie	IHADDADENE Kahina
BUI Thuy	JACQUAT Marina
CAETANO Cindy	JANNARELLI Laetitia
CAMARA Tako	JOUBERT Lucille
CANONGE Hervé	JURQUET David-Ulrich
CARVALHO Beatrice	KADI Céline
CAUDAL Vincent	KAMEL Fatiha
CHARVET Nadège	KAUFMAN Deborah
CHAUDRY Zara	KERNEUR Laurie
CHEVALIER Maeva	KITALA Vencesla
CHRISTOPHE Julie	KIWA BUKUNDI Anita
COINTE Katia	LABORIE Gwenaelle
COLOMBELLI Sandrine	LAFOND Sophie
COMTE Isabelle	LAGIKULA Filomena
COUPPE DE K-MARTIN Jessica	LAMARQUE Lauriane
CUTAIA Estelle	LARCHER Vinciane
D'AGOSTINO Helen	LARDANT Morgane
DANGUY Stéphanie	LATAPIE Marjorie
DAURIAC Jennifer	LAURENT Françoise
DAVILA USMA Calixte	LAVIGNE Magali
DEMAZURE Mélanie	LE DEZ Nathalie
DINIÉ Laetitia	LE GUILLOUX Léa
DONI-INFANTI Mighelina	LE MOTHEUX DU PLESSIS Anne
DORISON Franck	LEBOUCHARD Clémence
DRAGIN Prisca	LECELLIER Sabrina
DROUIN Stephanie	LECLERCQ Mélanie

LEFEVRE Dominique
LELIEU Alexandra
LEROI Séverine
LEVEAU Maïté
LEVEQUE Elise
LOUINEAU Margaux
LOUNIS Samira
LOURENCO Sophie
MAGNAUDET Sarah
MAHE Michael
MALLAH Florence
MANSUY Canan
MARCHAIS Caroline
MARIEZ Elodie
MARIGO Jocelyne
MARQUES DOS SANTOS Laëtitia
MARS Sandrine
MAZARIN Elodie
MAZURIER Christelle
MAZZUCCO Manon
MECHERI Keltoum
MEDEROS SALGADO Mercedes
MEDICI Eugénie
MEHADJI Yasmina
MELO Teresa
MENARI Ourdia
MESUIL Sandrine
MOANDA Manuela
MOINE Virginie
MONBLANT Virginie
MONNIER Priscillia
MONTASSIER Adeline
MOUREY Nathalie
MULLER Aurelie
NGUETTE Idy
NJOH NJOH Paule
NOTEN Mélanie
NOVAREZE Delia
OBERTAN Juanita

OGET Jessica
OLIVEIRA Nathalie
OSMANI-ZIANI Anissa
OUKLI Günnur
OULMAADINE Myriam
PALINGANDY SELLAYE Nourhene
PAREJA Emma
PERDRIAT David
PEREIRA Julia
PEREZ Regine
PINOT Laurie
PIROU Katell
PLECQ Alexandra
PORTEJOIE Aline
POULIN Julie
PREVOST Annabelle
RAHMI Houria
RAJENDRAN Nadia-Dhevi
RAVEAU Hajanirina
RE Alexandra
RIGOT BAROUX Sandrine
RIVAT Vincent
RODRIGUES Filomena
ROULOT-GAMBOA Ingrid
SAINTJEAN Lucie
SALHI Fatiha
SARRADET Patricia
SEGURA Stéphanie
SILVA Maria
TANRIKULU Semra
TATINCLAUX Hervé
TEODORO Magalie
TRAINA Jessica
TRANCHANT Aurelie
TROUDI Nadia
TURLET Mélinda
VEMBA Nicole
XECH Lucie

La présente liste est arrêtée à cent quatre-vingt-onze (191) candidats admis.

Pantin, le 04 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,




Benoît HAUDIER

Publié par affichage électronique sur le
site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le 06/07/2023
Jusqu'au 06/01/2024